

# PLAN JEUNESSE 12-25

VERS UNE DYNAMIQUE  
INTERMINISTÉRIELLE  
POUR LA JEUNESSE

CADRE DE TRAVAIL  
INTERMINISTÉRIEL  
VISANT L'ADOPTION  
D'UN PLAN JEUNESSE  
POUR LES 12-25 ANS  
DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



# INTRODUCTION

Dans le contexte de crise économique, financière et sociale que nous connaissons depuis 2008, la jeunesse est, plus que jamais, au centre de toutes les préoccupations. A cet égard, l'Union européenne, en 2013, a exhorté les Etats membres à mettre en œuvre une Garantie jeunesse. Outre sa dimension centrale de lutte contre l'exclusion et le chômage des jeunes, cette garantie vise plus largement à remettre la jeunesse au cœur d'une ambition partagée pour l'avenir et à sortir de perspectives qui en feraient « une génération perdue ».

Mettre la jeunesse au centre des préoccupations implique, inévitablement, une meilleure coordination des politiques qui les concernent.

C'est cette ambition qui a été poursuivie en Fédération Wallonie - Bruxelles, depuis 2011, à travers l'installation de la Conférence interministérielle permanente pour la jeunesse (CIM Jeunesse) au départ particulièrement des politiques de jeunesse.

Certes, le travail réalisé est un premier pas et bien d'autres seront nécessaires dans les mois et années à venir. Mais il a sans aucun doute contribué à faire émerger, dans un esprit de concertation et de rencontre intersectorielle, des projets d'alliance politique et de collaborations entre services et acteurs complémentaires sur le terrain.

Le temps et les moyens auront manqué pour les concrétiser et pour aller au bout du chantier. C'est la raison pour laquelle nous pensons utile de passer la main aux prochaines majorités gouvernementales et aux acteurs qui contribueront, lors de la prochaine législature, à améliorer les conditions de vies des jeunes et à leur donner une place de choix dans notre société.

Le présent document reprend dans le détail le processus mis en œuvre et les perspectives qui en découlent, telles qu'approuvées par la CIM Jeunesse le 21 février 2014.

**TABBLE**  
**IDEAS**  
**WAYS**  
**THERIES**

# 1 CONTEXTE EUROPEEN & POLITIQUE DE JEUNESSE INTEGREE

6

# 2 VERS UN PLAN JEUNESSE 12-25 ANS RETROACTES POLITIQUES & METHODOLOGIQUES

7

# 3 OBJECTIFS GENERAUX & OBJECTIFS STRATEGIQUES & OBJECTIFS OPERATIONNELS

9

## OBJECTIF GÉNÉRAL 0

Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé

9

## OBJECTIF 1

Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes

10

## OBJECTIF 2

Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser

12

## OBJECTIF 3

Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes

13

## OBJECTIF 4

Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel

14

## OBJECTIF 5

Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à leur autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel

15

## OBJECTIF 6

Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels, ...) par et à destination des jeunes

15

## OBJECTIF 7

Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat

17

## OBJECTIF 8

Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes

19

# 4 PERENNISATION DE LA DYNAMIQUE INTERMINISTERIELLE JEUNESSE

20

# 1

## CONTEXTE EUROPEEN & POLITIQUE DE JEUNESSE INTEGREE

La nécessité d'une **politique intégrée de la jeunesse** est criante, que ce soit en Fédération Wallonie-Bruxelles comme ailleurs en Europe.

Cette préoccupation fait d'ailleurs l'objet de l'attention de la **majorité des états membres de l'Union européenne**. Il ressort en effet d'un rapport de la Commission européenne relatif à l'état des politiques en matière de jeunesse dans chacun des états membres (EU Youth Report 20121), que 23 états sur 27 ont intégré cette dimension dans leur politique à destination des jeunes. Certains ont fait adopter cette logique par leurs parlements respectifs (l'Autriche, la Belgique – à l'exception de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, la Norvège). D'autres ont développé une dynamique interministérielle, le plus souvent portée par le ministre en charge de la jeunesse ou par le chef du gouvernement.

En **Flandre**, le décret du 18 juillet 2000 relatif à la conduite d'une politique flamande des droits de l'enfant et de la jeunesse a doté les autorités des quatre instruments suivants :

### ▼ Le Plan jeunesse flamand

Ce plan est proposé par le Gouvernement au Parlement au plus tard 18 mois après le début de chaque législature. Il fixe la politique intégrée de la jeunesse du gouvernement flamand et indique les objectifs du gouvernement flamand dans toutes les matières qu'il gère et fixe des indicateurs de résultats.

Ce Plan est approuvé au terme d'un processus qui assure la participation des jeunes, en y associant également le Conseil de la jeunesse, des experts en matière de jeunesse, les associations agréées et subventionnées par les autorités et des représentants des pouvoirs provinciaux et locaux.

Le Gouvernement informe annuellement le Parlement, par le biais d'un rapport écrit, de l'état d'exécution du Plan jeunesse.

### ▼ Les rapports d'impact sur l'enfance et la jeunesse

Le rapport d'impact est un document qui doit être rédigé pour chaque projet de décret flamand susceptible d'affecter les personnes de moins de 25 ans. A travers ce rapport, l'impact de toute nouvelle réglementation est évalué au regard :

» De l'impact prévisionnel de la décision projetée sur la situation de l'enfant et du jeune

» D'alternatives existantes visant à remédier ou à limiter les conséquences négatives du projet de décision.

### ▼ L'administration coordinatrice et les points de contacts administratifs

Les « points de contact » pour la politique flamande des droits de l'enfant et de la jeunesse ont pour mission de fournir une contribution visant à alimenter les futurs plans jeunesse, d'assurer le rapportage de l'exécution du Plan jeunesse et de la Convention internationale des droits de l'enfant et d'estimer l'impact sur les jeunes de la politique préparée ou exécutée par leur département.

### ▼ L'état de la jeunesse

L'état de la jeunesse est une publication commanditée par les autorités et qui vise à produire, tous les 5 ans maximum, un discours scientifiquement étayé sur la vie des jeunes et leurs conditions d'existence.

En Communauté germanophone, le décret du 6 décembre 2011 visant à soutenir l'animation jeunesse prévoit que le Gouvernement adopte, pour chaque législature, un plan stratégique interdisciplinaire après avoir déterminé les objectifs et missions qui contribuent à améliorer la situation des jeunes. Ce plan stratégique est élaboré en y impliquant les opérateurs jeunesse agréées par les autorités, le Conseil de la jeunesse et les jeunes. Il est également alimenté par l'évaluation que le Gouvernement doit réaliser à chaque législature sur l'exécution du Plan échu et par les analyses de l'espace social que doivent mener les associations agréées en milieu ouvert.

En **Fédération Wallonie-Bruxelles**, les moyens législatifs qui permettraient de traduire durablement la volonté politique de mettre la jeunesse au cœur de synergies interdépartementales, dans une perspective porteuse d'avenir, font défaut. Les travaux menés dans le cadre de la Conférence interministérielle et visant à lancer une dynamique interministérielle en Fédération Wallonie-Bruxelles contiennent les prémisses du cadre qui doit en **assurer le prolongement au-delà de 2014**.

1 Voir p. 33 du document téléchargeable sur la page web [http://ec.europa.eu/youth/library/reports/eu-youth-report-2012\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/youth/library/reports/eu-youth-report-2012_en.pdf).

# 2

## VERS UN PLAN JEUNESSE 12-25 ANS : RETROACTES & METHODOLOGIQUES

« Jeunes d'aujourd'hui assumant déjà de nombreuses responsabilités, adultes de demain, la génération des 12-25 ans incarne toutes les chances de notre société pour l'avenir. C'est à partir d'eux et avec eux que l'on doit relever les défis humains, sociaux, démocratiques, environnementaux, climatiques, énergétiques et économiques de demain. Cela implique d'améliorer leurs conditions de vie, d'apprentissage et de participation à la société et d'infléchir les perceptions du jeune comme « nuisible et dangereux » pour la société. Cela demande ensuite de renforcer et de mieux coordonner les politiques de jeunesse déployées par les divers ministres et niveaux de pouvoir concernés.

S'appuyant sur les structures reconnues et financées par la Fédération Wallonie- Bruxelles, le Gouvernement entend développer une politique volontariste en matière de jeunesse, basée sur la confiance a priori dans la capacité de changement des jeunes et sur leur volonté de participation à une citoyenneté critique et responsable. Cette politique volontariste doit prendre en compte ceux qui, ayant souvent été victimes de discriminations ou d'accidents de la vie dès l'enfance, connaissent une jeunesse difficile, faite d'abandons, de placements multiples, de comportements violents envers eux-mêmes, les autres ou la société. Il est de la responsabilité de la société de proposer aux jeunes en difficulté, qu'ils vivent une situation de danger ou commettent des actes répréhensibles, une réponse adéquate qui favorise une insertion sociale, une émancipation et un véritable projet de vie.

...  
Le Gouvernement entend développer, avec les jeunes et les acteurs de terrain, un plan coordonné à destination des 12-25 ans prioritairement à partir des politiques de jeunesse, d'aide à la jeunesse et d'enfance, et intégrant aussi celles de l'enseignement, du sport, de la culture et de l'audiovisuel.

Dans ce cadre, il mettra en place une Conférence interministérielle permanente dédiée aux questions relatives à la jeunesse. Cette Conférence s'organisera au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sera élargie aux Ministres d'autres niveaux de pouvoir. »

[Extrait de la Déclaration de Politique communautaire 2009-2014]

**L'accord de majorité 2009-2014** de la Fédération Wallonie-Bruxelles consacrait l'objectif du gouvernement d'élaborer, avec l'appui des acteurs de terrain et avec les jeunes, un dispositif d'articulation transversale des politiques qui concernent les 12-25 ans. Ce « Plan jeunesse » était envisagé au départ des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, par extension, aux compétences relevant d'autres niveaux de pouvoir.

Le 23 décembre 2010, le Gouvernement a approuvé la création d'une **Conférence interministérielle permanente jeunesse (CIM Jeunesse)** chargée de l'élaboration d'un Plan jeunesse. Il a également décidé d'une méthodologie et a chargé la ministre de la jeunesse de la mise en œuvre de cette décision.

Au départ d'un état des lieux réalisé par les Facultés universitaires Saint-Louis (« Une jeunesse en plan – un plan pour la jeunesse » - Pr. Abraham Franssen – juin 2010), la ministre de la jeunesse a rédigé une note d'intention et a engagé une concertation avec les instances consultatives des secteurs de la jeunesse (CCOJ, CCMCJ, CJCF) et de l'aide à la jeunesse (CAAJ). Au terme de la concertation engagée, **deux défis** ont été retenus pour l'élaboration d'un Plan jeunesse :

- ▼ l'accroissement de la **participation des jeunes et leur implication citoyenne** là où ils vivent
- ▼ l'amélioration de leurs **conditions de vie**.

La CIM Jeunesse, en date du 19 juillet 2011, a approuvé **huit objectifs généraux** :

- 1 Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes.
- 2 Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser.
- 3 Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes.
- 4 Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel.
- 5 Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel.

- 6 Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels, ...) par et à destination des jeunes.
- 7 Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat.
- 8 Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes.

Elle a également reconnu l'importance de transcrire le développement durable dans la dynamique interministérielle pour la Jeunesse.

Un **Comité de pilotage** tripartite (conseils consultatifs jeunesse – cabinets/administrations – experts), institué par la Conférence interministérielle, a préparé, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2011, les travaux d'élaboration participative et intersectorielle d'un premier Plan jeunesse.

Six **groupes de travail** ont été constitués, composés d'acteurs-témoins de réalités diverses du travail avec les jeunes, en vue de formuler des propositions stratégiques et opérationnelles au départ des objectifs généraux déterminés par la CIM Jeunesse.

Ces groupes de travail sont les suivants<sup>2</sup> :

- » GT 1 – Action, engagement solidaire et image positive des jeunes.
- » GT 2 – Valorisation des compétences des jeunes, orientation et choix de vie.
- » GT 3 – Lutte pour l'égalité et prévention générale.
- » GT 4 – Expérimentations et transitions vers l'autonomie.
- » GT 5 – Sensibilisation par et pour les jeunes aux enjeux de société.
- » GT 6 – Coordination et animation territoriale du travail de jeunesse.

Les **propositions stratégiques et opérationnelles**, qui sont décrites au point suivant, sont le fruit d'un diagnostic partagé par les personnes qui ont pris part aux travaux.

Par ailleurs, un panel d'actions, qui reprend l'ensemble des déclinaisons opérationnelles proposées par les groupes de travail thématique, est également repris en annexe. Ce panel d'actions est à considérer comme un recueil de propositions des GT thématiques dont le politique et les acteurs sectoriels peuvent se saisir, en fonction des opportunités et des moyens qui sont les leurs. Ces propositions sont consignées pour alimenter le travail de la prochaine législature.

---

<sup>2</sup> Le rapport de synthèse de chacun des groupes de travail peut être consulté sur le site Internet [www.plan12-25.be/Axes-et-mesures,32.html](http://www.plan12-25.be/Axes-et-mesures,32.html).

# OBJECTIFS GÉNÉRAUX & OBJECTIFS STRATÉGIQUES & OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les propositions stratégiques et opérationnelles qui sont développées ci-dessous sont pour l'essentiel extraits du rapport de synthèse des groupes de travail, tels qu'adopté par le Comité de pilotage.

Ils constituent une base de travail de réappropriation interministérielle d'enjeux jeunesse et peuvent être considérés comme une « matrice » de préoccupations partagées dont les différents secteurs et départements peuvent se saisir, dans la perspective des huit objectifs généraux décrits plus haut.

## OBJECTIF GÉNÉRAL 0

Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé

*« Renforcer et mieux coordonner les politiques de jeunesse déployées par les divers ministres et niveaux de pouvoir concernés »  
(Accord de majorité FWB 2009-2014).*

### DOTER LES POLITIQUES DE JEUNESSE D'UN CADRE POLITIQUE FORT ET PARTAGÉ

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Définir les valeurs fondatrices des politiques qui concernent les jeunes de 12 à 25 ans

Approuver un référentiel de valeurs partagées qui ancrent, dans la continuité des Droits de l'Enfant, les politiques qui concernent les jeunes

Elaborer les politiques de jeunesse au départ de connaissances partagées et scientifiquement éprouvées

Développer un réseau de recherche interuniversitaire autour de questions de jeunesse

Assurer la durabilité d'une politique de jeunesse intégrée

Adopter un décret référentiel et méthodologique portant élaboration d'un Plan jeunesse 12-25 ans à l'échelle de chaque législature en FWB

Instituer une conférence interministérielle jeunesse permanente

Envisager l'articulation du Plan jeunesse aux autres projets stratégiques développés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

La dynamique d'élaboration concertée d'un premier Plan jeunesse à destination des 12 à 25 ans a mis en évidence la volonté des acteurs de terrain d'œuvrer à la création de conditions d'une collaboration renforcée en matière de jeunesse. Elle a également fait apparaître que l'articulation et la cohérence entre les politiques de jeunesse passe par l'affirmation d'une vision forte et de valeurs référentielles, transcendant la diversité des cadres de référence qui fondent le travail de jeunesse propre à chacun des secteurs – jeunesse, aide à la jeunesse, enseignement, santé, audiovisuel, emploi, formation, cohésion sociale, ...

La nécessité de coordonner les politiques de jeunesse implique, au niveau politique comme au niveau des acteurs, de pouvoir définir des valeurs communes, un référentiel partagé qui fondent l'action à destination des jeunes de 12 à 25 ans à l'instar de ce que représente la Convention Internationale des Droits de l'Enfant au plan international.

Parier sur une jeunesse qui « incarne toutes les chances de notre société pour l'avenir », implique d'offrir aux jeunes une politique ambitieuse qui poursuive, dans chacun des secteurs concernés, des finalités de citoyenneté, d'émancipation, de participation, de prévention générale, d'autonomie, etc. Ces concepts doivent donner à la vie qui est faite aux jeunes ses lettres de noblesse politique.

Par ailleurs, la dynamique d'élaboration concertée a également fait émerger la nécessité **d'assurer la durabilité d'une politique de jeunesse intégrée**. Celle-ci devrait passer par la pérennisation, au plan réglementaire, d'un dispositif visant l'élaboration concertée et l'approbation ministérielle d'un Plan d'action pour la jeunesse 12-25 ans. Nombreuses sont en effet les collaborations intersectorielles qui, bien que bénéfiques aux jeunes, ont été mises à mal par les changements de législatures en l'absence de soutien structurant et durable<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Voir BLAIRON J., Recherche qualitative sur les projets innovants en matière d'intervention auprès des enfants et des jeunes, Novembre 2009. (téléchargeable sur le site Internet de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse - <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5310>) - MARTIN, C. et REYNAERT, J. Citoyenneté des jeunes et partenariat, 2013, Editions du Cerisier – Rapport de synthèse du GT « Animation territoriale du travail de jeunesse » (téléchargeable sur le site Internet [www.plan12-25.be](http://www.plan12-25.be))

L'expérience de concertation en vue d'élaborer un Plan jeunesse 12-25 ans témoigne, également, de l'intérêt des acteurs de terrain de disposer d'un espace de co-analyse et de co-construction de logiques partenariales qui concourent à des effets « win-win » entre secteurs complémentaires, au bénéfice de tous.

Ceci pourrait se traduire par un dispositif décretaal « Plan jeunesse » comprenant notamment :

- » un axe de **cadrage référentiel et méthodologique** qui pourra nourrir, au départ des accords de majorité de chaque législature, un travail d'articulation des compétences et la continuation d'une réelle stratégie transversale et ambitieuse pour la jeunesse, au départ de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- » un axe de contribution à la **production concertée de savoirs académiques en matière de jeunesse**, notamment eu égard à la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via l'Observatoire de la jeunesse, au Réseau européen de connaissances en matière de politique de jeunesse (EKCYF) ;
- » un axe relatif à **l'évaluation de l'impact sur les jeunes 12-25 ans** de tout projet politique significatif (projet de décret, projet d'arrêté-cadre, etc.) ;
- » un axe déterminant les conditions du **soutien aux projets associatifs** qui participent, de manière transversale, à la réalisation des objectifs du Plan jeunesse, avec une attention spécifique pour les Organisations de jeunesse et les Centres de jeunes, eu égard à la diversité des enjeux de société dont ce secteur se saisit et à la richesse de ses modalités de travail avec les jeunes.

Afin de disposer de l'ensemble des forces vives devant contribuer à cette véritable stratégie pour la jeunesse, le gouvernement devrait proposer de consolider, entre les entités francophones, le fonctionnement de la Conférence interministérielle jeunesse, en soumettant aux parlements francophones du pays un accord de coopération pour ce qui concerne les collaborations en matière de politique de jeunesse au sens large.

L'adoption d'un Plan jeunesse devrait également s'articuler avec les autres projets stratégiques développés par les Gouvernements impliqués, et en particulier, pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le Plan d'action relatif aux Droits de l'enfant et au Plan Egalité des chances.

## OBJECTIF 1

Soutenir la capacité d'action  
et d'engagement solidaire des jeunes

« *Faire confiance a priori dans la capacité de changement des jeunes et dans leur volonté de participation à une citoyenneté critique et responsable* »  
(Accord de majorité FWB 2009-2014).

### SOUTENIR LA CAPACITÉ D'ACTION ET D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE DES JEUNES

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Promouvoir les dynamiques de participation des jeunes qui relèvent d'une posture éducative partagée

*Informers les acteurs éducatifs sur les enjeux de la participation citoyenne des jeunes*

*former les acteurs éducatifs à la participation citoyenne des jeunes*

Garantir la participation et l'accessibilité à la vie associative pour tous les jeunes comme réalisation d'un droit

*Développer une politique de formation globale qui outille tous les acteurs éducatifs, socioéducatifs et socioculturels sur l'accueil des jeunes précarisés et la réduction des obstacles à leur participation*

Offrir aux jeunes des opportunités de prendre part aux décisions qui les concernent

*Sensibiliser les responsables d'institutions et les décideurs à l'intérêt de la participation des jeunes aux décisions qui les concernent et aux différentes formes, modes et lieux de participation qui existent  
favoriser le fonctionnement optimal des espaces de participation dans les lieux de vie des jeunes et, au besoin, les créer*

*Proposer des balises partagées afin de veiller à la cohérence des dispositifs de participation des jeunes aux différents niveaux où elle a lieu*

fournir aux jeunes l'information et le recul critique préalables à tout choix et à tout engagement

*Impulser une politique stratégique centralisée d'information à destination des jeunes*

*Valoriser le métier (volontaire et salarié) d'information de jeunesse*

*Soutenir une politique d'éducation aux médias à décliner dans les différentes politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Une société ne peut pas en même temps compter sur sa jeunesse pour relever les défis qui se présentent à elle et brider la place qu'elle lui laisse prendre en son sein. Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes passe donc par la reconnaissance de ces jeunes comme des citoyens à part entière.

Dans le prolongement de l'article 12 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, il s'agit donc d'assurer aux jeunes les meilleures conditions de participation aux décisions là où ils vivent, et notamment dans le cadre de leurs investissements associatifs.

En vue de promouvoir la citoyenneté des jeunes, il est nécessaire de **promouvoir les dynamiques de participation des jeunes qui relèvent d'une posture éducative partagée**. Il s'agit en effet de promouvoir, par l'information et la formation, une vision partagée et des références communes sur ce qu'est la participation citoyenne des jeunes et des bénéficiaires qu'il y a à en retirer dans chacun des secteurs.

Au-delà de la relation au public adolescent, garantir les conditions de participation des jeunes implique également de considérer l'**accessibilité à la vie associative comme la réalisation d'un droit**. Parce que dans les situations les plus précaires, le droit à la participation ne suffit pas et certains freins culturels ou psychologiques doivent être dépassés, avec l'aide des professionnels. Il convient donc de favoriser le développement d'une politique de formation intersectorielle des acteurs d'éducation visant le développement de la capacité de tous à assurer l'accueil des jeunes en situation de vulnérabilité et la réduction des obstacles à leur participation sociale et culturelle. Il s'agit de sensibiliser les acteurs de terrain et responsables d'institutions à la nécessité d'intégrer, dans l'expertise professionnelle, la capacité de mobilisation de ceux qui ont le moins de ressources propres pour le faire en toute autonomie.

La participation effective des plus jeunes à l'organisation de leurs lieux de vie est un ferment d'expérimentation essentiel de la vie démocratique. Éprouver la conflictualité de la vie sociale et la dépasser au bénéfice de la collectivité, ce n'est pas quelque chose qu'on apprend en classe ou dans des livres. Il est essentiel de **donner aux jeunes de réelles opportunités de prendre part aux décisions qui les concernent**. Ces opportunités relèvent bien entendu de la responsabilité des décideurs et de celles et ceux qui ont le pouvoir de le faire. La Conférence interministérielle recommande de les sensibiliser à la plus-value d'associer les jeunes à la vie démocratique, de même que développer les structures qui favorisent ces

formes de participation, les interroger au regard d'une cohérence d'ensemble et au besoin les créer là où elles n'existent pas encore. De même, la Conférence interministérielle insiste sur la cohérence de fonctionnement de ces lieux, du niveau local au niveau communautaire.

Enfin, il est évident que prendre une part active au fonctionnement d'une collectivité et se mettre en projet implique de s'informer et de développer son esprit critique. Il est donc primordial de **fournir aux jeunes l'information et le recul critique préalable à tout choix et tout engagement**. Il s'agit dès lors de construire les bases pour que puisse émerger, avec les acteurs concernés, une véritable politique stratégique et concertée de l'information aux jeunes, au départ d'une vision partagée des enjeux de société pour la jeunesse. La mise en œuvre de cette politique doit évidemment s'appuyer sur des personnes de métier, qu'elles soient volontaires ou salariées, et sur un réseau pluraliste et indépendant de centres d'information, proches du jeune et ouverts sur leur environnement. Les conditions d'un financement intégré pour la production et la diffusion d'information à destination des jeunes doivent également être étudiées.

Enfin, dans la société de l'information dans laquelle vivent les jeunes, une recherche d'efficacité des politiques d'éducation aux médias est essentielle, partout où elle peut se concrétiser – Médias télévisuels, école, animation socioculturelle, etc.).

## OBJECTIF 2

Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser

« Les jeunes ont le pouvoir de transformer les choses : ils débordent de créativité, sont pleins de ressources et sont d'enthousiastes vecteurs du changement, tant sur la place publique que dans le monde virtuel. » (Ban Ki Moon, journée internationale de la jeunesse – 12 août 2012).

### RECONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DES COMPÉTENCES DES JEUNES ET LES VALORISER

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Œuvrer à la reconnaissance et la valorisation par le jeune et son entourage des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non formelle.

Elaborer un dispositif de reconnaissance formelle des compétences à destination des jeunes qui intègre l'expérience acquise et le cadre de l'éducation non-formelle, afin de renforcer

- leur confiance en eux-mêmes
- leur accès à un emploi
- leurs projets de vie
- leur inscription dans la société

Promouvoir la prise en compte des différentes dimensions de la vie du jeune dans le cadre de l'action publique qui les concerne

Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences en facilitant l'accès au volontariat et à l'éducation non formelle.

Encourager la réalisation d'expériences de volontariat et d'engagement, en Belgique ou à l'étranger, dans un cadre facilitant (conditions d'exercice, maintien des droits, aides financières...) et en diversifiant l'offre afin de rendre les parcours riches et variés.

Favoriser la conciliation entre les obligations formelles et administratives des jeunes et les opportunités de développer des nouvelles compétences.

L'Union européenne, dans le contexte de crise économique et financière inédite à laquelle elle doit faire face, a fait de l'employabilité des jeunes en priorité générale en matière d'éducation et de formation.

Sans contester l'importance pour les jeunes – ils le disent eux-mêmes – de pouvoir contribuer à l'économie de la société par le travail, une politique ambitieuse de la jeunesse se doit de **valoriser, au-delà du seul enjeu de la compétitivité économique, toutes les expériences qui peuvent contribuer à forger des citoyens responsables et engagés**. Une récente publication du Forum européen pour la jeunesse a d'ailleurs mis en évidence la contribution significative des organisations de jeunesse au développement de compétences sociales essentielles à la vie professionnelle des jeunes<sup>4</sup>.

La Conférence interministérielle recommande de concrétiser cette ambition par un renforcement de la capacité des jeunes à identifier eux-mêmes les compétences qu'ils développent au cours de leur vie et à prendre confiance en eux. Cela doit s'accompagner d'une meilleure connaissance, par les jeunes eux-mêmes, des dispositifs qui leur permettent de faire reconnaître, par la sphère éducative certifiante et par la sphère professionnelle, les expériences qu'ils réalisent dans la sphère privée ou associative.

Par ailleurs, il s'agit également de favoriser, dans le chef des acteurs de terrain de l'ensemble des secteurs, une approche plus intégrée des jeunes en tant que personnes et une mobilisation plus générale de l'ensemble de leurs ressources, notamment par le travail en réseau et la collaboration intersectorielle. La dynamique interministérielle jeunesse doit assurer les conditions de cohérence du travail de jeunesse de manière à mobiliser tout le potentiel de chaque jeune dans chaque situation.

Considérant que toutes les compétences des jeunes, même celles qui échappent à la certification chiffrée, sont utiles au futur de notre société, la CIM jeunesse encourage **l'acquisition de compétences, liées au volontariat et à l'éducation non formelle**. Cela impliquera de s'assurer que les opportunités de volontariat, en Belgique ou au plan international, s'adressent à tous et que leur exercice est rendu le plus compatible avec les obligations qui incombent aux jeunes, notamment en matière de recherche d'emploi ou de formation.

<sup>4</sup> University of Bath / ICF GHK Consulting, 2012. « Study on the impact of Non-formal Education in youth organisations on young people's employability ». Commandité par European Youth Forum.

## OBJECTIF 3

Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes

« Proposer aux jeunes en difficulté une réponse adéquate qui favorise une insertion sociale, une émancipation et un véritable projet de vie »  
(Accord de majorité FWB 2009-2014).

### RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIOÉCONOMIQUES ET PRÉVENIR LEUR IMPACT SUR LE PARCOURS DES JEUNES

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Assurer aux jeunes les ressources financières nécessaires à la satisfaction de leurs besoins matériels primaires

Etre attentif aux opportunités et contraintes relatives à l'individualisation des droits pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans et tendre à leur donner davantage de possibilités de se lancer dans la vie.

Veiller, dans le cadre des transferts de compétences, aux ressources matérielles qui permettent à tous les jeunes de se lancer dans la vie.

Maintenir et renforcer les dispositifs existants visant à soutenir financièrement les jeunes pour louer/acheter un logement

Permettre à tous les jeunes de vivre une vie sociale et culturelle épanouissante

Corriger les inégalités d'accès de tous les jeunes aux structures associatives et culturelles et proposer un accueil de qualité adapté à des familles en grande difficulté

Corriger les discriminations d'accès des jeunes porteurs de handicaps aux structures associatives et culturelles en favorisant un accueil de qualité adapté

Encourager les associations et institutions à s'ouvrir à des publics jeunes nouveaux, en particulier aux publics précarisés

Promouvoir l'égalité dans l'enseignement

Contribuer à la réduction des inégalités dans le système scolaire et améliorer les dispositifs de prévention de l'échec scolaire.

Faire de la prévention générale une préoccupation partagée par tous les secteurs œuvrant avec la jeunesse

Inscrire la prévention générale dans les réglementations et actions des secteurs œuvrant avec la jeunesse.

L'exclusion sociale et la pauvreté, lorsqu'elles touchent les jeunes, témoignent d'une rupture de contrat social et d'un abandon de responsabilité par rapport aux générations futures. Il est donc essentiel d'y apporter des réponses, et de s'inscrire dans une perspective de responsabilité sociétale générale de prévention en la matière, quel que soit le secteur d'activités concerné.

Etre jeune, par définition, renvoie à un état de croissance, de développement. Ce processus ne peut être assurée, bien évidemment, qu'en garantissant un niveau de ressources nécessaires. La CIM jeunesse recommande d'offrir de meilleures **garanties, pour chaque jeune, de disposer de ressources pour satisfaire à leurs besoins matériels primaires**. L'une d'entre elles portera sur l'identification des opportunités (et contraintes) relatives à l'individualisation des droits sociaux pour les jeunes de 18 à 25 ans, et ce en vue de tendre vers de meilleures conditions pour se lancer dans la vie. Il s'agit, notamment, de ne pas pénaliser économiquement les solidarités interindividuelles. Cette question, inévitablement intriquée au vaste chantier de la Réforme de l'Etat et du transfert de certaines compétences vers les Régions, doit être abordée de sorte à identifier, dans les différents mécanismes de sécurité sociale existants, les injustices et leurs effets particuliers sur les jeunes, notamment en matière d'allocations familiales, de revenus de remplacement et d'allocations de mise en autonomie, et les perspectives de résolution de celles-ci.

Parmi les besoins matériels à prendre en considération, la CIM jeunesse met l'accent sur l'aide au logement, considérant qu'au-delà de son caractère fondamental de première nécessité, le fait de quitter le logement familial pour intégrer le sien propre est un élément pivot d'insertion dans une vie d'adulte.

Au-delà des questions matérielles, la Conférence interministérielle considère également que l'inclusion sociale passe par l'immatériel et que dès lors, la lutte contre l'exclusion des jeunes ne peut demeurer de la seule responsabilité des politiques de l'action sociale et la lutte contre la pauvreté qui relèvent, aujourd'hui, de responsabilités précisément assignées. Au contraire, elle passe également et notamment par le fait de pouvoir **vivre une vie sociale et culturelle épanouissante**. Or, les violences d'interactions qui contribuent à l'exclusion sociale sont agies partout. Une politique d'inclusion ambitieuse doit donc toucher et orienter tous les champs politiques qui concernent les jeunes dans leur ensemble. La CIM Jeunesse préconise d'assurer à chacun, en particulier ceux qui témoignent des plus grandes difficultés de vie, qu'il s'agisse de pauvreté ou de handicap, un accueil adapté et non discriminant.

Il s'agit d'un objectif transversal auquel l'ensemble des acteurs de terrain seront sensibilisés. Par ailleurs, la Conférence recommande de renforcer la lisibilité de l'ouverture aux publics de la majorité des associations qui travaillent avec les jeunes.

S'agissant d'éducation, la Conférence interministérielle entend soutenir les initiatives qui contribuent à **l'égalité scolaire** et se mobiliser en faveur de **l'accrochage**, de la réussite et du bien-être à l'école.

## OBJECTIF 4

Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel

*« Rendre l'aide à l'orientation accessible à tous, élève, étudiant, travailleur, demandeur d'emploi, afin d'éclairer les choix dans une logique d'apprentissage tout au long de la vie »  
(Accord de majorité FWB 2009-2014).*

### OFFRIR AUX JEUNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR S'ORIENTER AU NIVEAU SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Intégrer l'orientation comme un processus à long terme et permettre à tous les jeunes et à leurs familles d'avoir un accès à l'information et des occasions multiples de se l'approprier

Identifier et mettre en place des parcours d'information et d'orientation dans le cadre de l'école, de l'éducation non-formelle et du monde du travail

Permettre aux jeunes de vivre des moments accompagnés de confrontation (d'observation/découverte et d'acquisition de compétences) au monde diversifié du travail, tant dans un cadre d'éducation formelle que non formelle

Un processus d'orientation scolaire et professionnelle de qualité est une condition majeure de la réussite d'un parcours éducatif et de la transition vers l'emploi. Il permet en effet de mettre en perspective les compétences du jeune, ses goûts et aspirations personnelles et la réalité du monde environnant de l'école et du monde du travail. L'enjeu de ce processus est qu'aucun de ces pôles ne soit écrasé par les autres, au risque de conduire à des parcours qui ne mènent nulle part, par défaut d'intérêt

personnel du jeune ou par défaut de prise en compte des paramètres de la réalité socioéconomique.

La Conférence interministérielle Jeunesse entend **faire de l'orientation un processus maturatif à long terme, accessible à tous les jeunes et leurs familles**. Pour ce faire, elle propose de construire, en collaboration avec les acteurs de l'emploi, de l'éducation formelle et de l'éducation non-formelle, de réels parcours d'orientation pour les jeunes. Il s'agit de donner l'opportunité aux jeunes et à leurs familles, de poser des choix qui font sens pour eux, de la première secondaire au 1er emploi, et d'éclairer ceux-ci par une information compréhensible et accessible sur les possibilités d'études et de filières, sur les systèmes scolaires mais aussi sur les autres opportunités éducatives qui existent.

Il est également entendu qu'un processus d'orientation de qualité ne se construit pas sans opportunité d'expérimentations ou d'actions. Il s'agit par conséquent de promouvoir une politique de découverte de la vie active, notamment par le biais de stages, qui répond aux besoins des jeunes de mieux connaître les réalités scolaires et/ou professionnelles et de découvrir d'autres possibles.

La CIM jeunesse invite à s'inscrire dans la perspective d'une orientation tout au long de la vie et à éviter de refermer le champ sur des acteurs exclusifs.

## OBJECTIF 5

Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à leur autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel

**PERMETTRE AUX JEUNES EN PHASE D'EXPÉRIMENTATION ET DE TRANSITION D'ACCÉDER À LEUR AUTONOMIE EN LEUR OFFRANT LES MEILLEURES ARTICULATIONS ENTRE LE MONDE SCOLAIRE, LA SOCIÉTÉ ACTIVE ET LE MONDE PROFESSIONNEL**

**OBJECTIFS STRATÉGIQUES  
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

Permettre la réalisation matérielle de trajets de transition

Permettre au jeune, sur base volontaire et en bénéficiant d'un accompagnement, de développer un «trajet» personnel d'expérimentation ou de transition et de le faire valider par une autorité

Faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail

Promouvoir une culture d'entreprise qui encourage le tutorat et valorise les pratiques d'accueil et d'accompagnement des jeunes ou nouveaux travailleurs, dans une perspective de maintien à l'emploi des jeunes

Développer l'esprit d'entreprendre durablement chez les jeunes de 16 à 25 ans

L'accès à la vie d'adulte, indépendante et autonome, intervient plus tardivement aujourd'hui qu'il y a 20 ans : l'évolution de l'âge moyen auquel les jeunes quittent le foyer parental en est un indicateur (phénomène « Tanguy »). Par ailleurs, il faut constater que les parcours linéaires de la scolarité obligatoires vers un métier et l'indépendance financière ont laissé place à des parcours fragmentés, fait d'essais et erreurs, qui peuvent constituer comme tels des moments de fragilité passagère plus importante.

Une transition réussie, dans la société postmoderne, implique de disposer d'espaces et de temps de maturation, et de développer, dans le même temps, des compétences et une connaissance de soi et du monde qui fondent la vie adulte.

La CIM jeunesse entend **favoriser l'accès de tous les jeunes à des espaces-temps maturatifs, de transition et d'expérimentation**. Cela implique, outre une meilleure connaissance des dispositifs qui le permettent aujourd'hui, la construction d'une articulation intelligente avec les statuts existants (étudiant, demandeur d'emploi, allocataire social, etc.) qui, pour les plus fragiles, doivent leur garantir des conditions de vie décentes.

L'accès à la vie adulte passe naturellement par **l'insertion durable dans le monde du travail**. Considérant la nécessité pour notre économie de conclure avec la jeune génération un contrat de réciprocité porteur d'avenir, il est essentiel que les premières expériences dans le monde du travail soient le plus positives possible. Il paraît nécessaire d'effectuer un travail avec les partenaires sociaux pour privilégier un accueil de qualité des jeunes dans le monde du travail. Ceci pourra passer, par exemple, par le renforcement du tutorat en milieu professionnel, la correction d'éventuels effets pervers des systèmes d'aide à l'emploi, etc.

Enfin, la jeunesse est source de créativité. Celle-ci semble toutefois se tarir lorsqu'il s'agit de la mettre au service d'un projet à finalité socio-économique. La CIM Jeunesse préconise donc de valoriser la promotion de l'esprit d'entreprendre durablement chez les jeunes, en particulier de 16 à 25 ans, dans une perspective qui allie créativité et responsabilité.

## OBJECTIF 6

Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels, ...) par et à destination des jeunes

*« Jeunes d'aujourd'hui assumant déjà de nombreuses responsabilités, adultes de demain, la génération des 12-25 ans incarne toutes les chances de notre société pour l'avenir. Relever, à partir d'eux et avec eux, les défis humains, sociaux, démocratiques, environnementaux, climatiques, énergétiques et économiques de demain. »*  
(Accord de majorité FWB 2009-2014).

**STIMULER LA SENSIBILISATION AUX  
DIVERS ENJEUX DE SOCIÉTÉ (ENVIRONNE-  
MENTAUX, SOCIAUX, ÉCONOMIQUES,  
DE CITOYENNETÉ, CULTURELS, ...)  
PAR ET À DESTINATION DES JEUNES**

**OBJECTIFS STRATÉGIQUES  
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

Soutenir le travail de sensibilisation dans les milieux de socialisation des jeunes, et en particulier à l'école

Susciter une réflexion sur les enjeux de société, initier et coordonner des actions de sensibilisation au sein de l'école

Former les enseignants aux enjeux de société et propositions portés par le secteur associatif en vue de favoriser les collaborations

Former les acteurs du secteur associatif aux réalités du secteur scolaire et aux opportunités de collaboration existantes ou à créer

Unifier l'approche de la sensibilisation des entités fédérées partenaires autour d'une dynamique « par et pour les jeunes »

Favoriser l'association systématique des acteurs socio-éducatifs et socio-culturels agréés par la FWB et la COCOF aux politiques de sensibilisation des jeunes qui relèvent de politiques régionales

Soutenir l'action de sensibilisation des jeunes par les jeunes

Mettre en place un dispositif permettant le soutien de projets ponctuels de sensibilisation portés par des jeunes

Favoriser la sensibilisation des jeunes en décrochage scolaire

La citoyenneté, des adultes comme des plus jeunes, implique une sensibilité et une connaissance des questions de société qui déterminent, au plan global, le vivre ensemble. Ces questions sont environnementales, sociales, économiques, culturelles. Y être sensibilisé est une condition *sine qua non* de toute capacité de mobilisation de la collectivité pour relever les défis qui s'y rapportent. Néanmoins, on peut constater, notamment au travers de certaines statistiques, que les dispositifs existants ne sont pas toujours aussi efficaces qu'espérés. Un des leviers à privilégier, néanmoins, demeure l'approche « par les pairs ».

La CIM jeunesse entend contribuer à **soutenir le travail de sensibilisation des jeunes dans leurs milieux de socialisation, en particulier avec la contribution des acteurs d'éducation et notamment du monde scolaire**. Il s'agira, dans la perspective de synergies entre le monde scolaire et le secteur associatif, de susciter une réflexion large portant sur l'initiation et la coordination de leurs actions respectives. De manière à favoriser le rapprochement des secteurs concernés, un ensemble d'initiatives croisées doivent porter d'une part sur la diffusion, auprès du monde enseignant, des outils et méthodes de sensibilisation portés par le secteur associatif et d'autre part, sur la prise en considération, par le champ de l'éducation non-formelle, des contraintes et de la culture éducative du monde scolaire, afin d'identifier les meilleures opportunités de collaboration.

La sensibilisation aux enjeux de société, outre l'intervention d'acteurs d'éducation, implique également la connaissance et les compétences de gestion des politiques fonctionnelles dont dépendent ces enjeux (environnement, consommation, santé, économie, etc.). Toutefois, il s'agit de distinguer formellement, dans la sensibilisation, les objectifs de gestion d'une politique publique en termes de résultats, et la méthode éducative de sensibilisation en tant que telle. Souvent, les acteurs en charge de la gestion investissent également le champ pédagogique. La CIM Jeunesse invite à **envisager, par souci d'efficacité, un cadre visant à renforcer la coopération entre les entités fédérées en matière de sensibilisation des jeunes aux enjeux de société**, en veillant à renforcer la complémentarité entre politique fonctionnelle et acteurs éducatifs.

Enfin, la CIM Jeunesse **privilégie le développement d'actions de sensibilisation par les pairs**, en assurant la mise en place de dispositifs de soutien de projets ponctuels de sensibilisation portés par les jeunes, notamment à destination de jeunes qui vivent des situations de décrochage. Ceci doit passer par l'identification de critères de qualité qui fondent une politique ambitieuse en la matière.

## OBJECTIF 7

Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat

*« Conduire au renforcement, à une meilleure cohérence et à une reconnaissance des actions menées au niveau d'un même territoire, notamment en matière d'émancipation sociale et culturelle, de participation à l'action collective, de prévention ou d'aide à la scolarisation »  
(Accord de majorité FWB 2009-2014).*

De nombreuses initiatives témoignent de réalités de collaborations intersectorielles visant l'amélioration des conditions de vie des jeunes et le renforcement de leur participation des initiatives, réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles relèvent soit de démarches émergentes et innovantes, soit d'un dispositif réglementaire d'articulation territoriale. Plusieurs de ces initiatives ont fait l'objet d'un important travail d'analyse.

Ce travail a débouché sur des constats structurels, déjà épinglés par le passé et dont on peut tirer les enseignements suivants :

1 L'animation territoriale du travail de jeunesse passe par la mise en lien d'acteurs de secteurs complémentaires sur un territoire d'action partagé. Or, dans certaines zones, il faut constater l'absence de ces acteurs, faute de moyens suffisants pour assurer une couverture territoriale suffisante. Il est donc important de ne pas investir dans les politiques de soutien à la collaboration intersectorielle au détriment des politiques de développement de l'offre qui, pour certains jeunes, demeure inaccessible dans leur milieu de vie.

Néanmoins, il ressort des Assises du Développement Culturel territorial que le développement associatif, et donc de l'offre de certaines politiques, demeure largement freinée, dans certaines zones, par l'absence de structure d'adossement. Le partenariat associatif y est donc une condition même du développement des secteurs absents.

2 La notion de « territoire » renvoie le plus souvent à des découpages administratifs qui sont le fait de dispositifs politiques et réglementaires déclinés au départ des compétences fédérales, régionales ou communautaires. Ils déterminent, pour les acteurs qui relèvent de ces dispositifs, une aire d'intervention qui contribue à l'émergence d'une communauté de vécu, de préoccupations et d'enjeux. Il apparaît dès lors pertinent d'envisager ces découpages comme des espaces d'échanges et de confrontation des diagnostics qui fondent, pour chacun des secteurs concernés, les priorités d'action à développer en partenariat.

Néanmoins, ce partenariat doit être envisagé à deux autres niveaux : un niveau global, qui définit les balises générales et politiques pour l'action de partenariat qui se décline sur le territoire, et un niveau local, auquel les alliances éducatives et citoyennes se construisent dans l'action et au contact des jeunes.

La question de l'animation territoriale du travail de jeunesse doit donc distinguer ces trois niveaux : un « territoire institutionnel » au niveau global, un « territoire de concertation » au niveau intermédiaire, et un « territoire de projet » au niveau local. Les perspectives stratégiques et opérationnelles à soumettre aux acteurs qui s'y intéressent doivent en tenir compte.

3 Si l'ensemble des participants aux travaux interministériels jeunesse s'accordent pour reconnaître l'importance d'associer les jeunes à la mise en œuvre des politiques qui les concernent, il est interpellant de constater que cette conviction se retrouve assez peu marquée dans les initiatives d'articulation territoriale du travail de jeunesse. Celles-ci se constituent le plus souvent en espaces de concertation et de d'articulation de professionnels dans lesquels les jeunes ne sont pas associés, ni en termes de gestion, ni en termes de stratégie.

Une meilleure prise en considération de l'avis des jeunes dans le fonctionnement de ces espaces d'alliance est certainement à envisager.

4 L'intelligence collective des acteurs qui travaillent avec les jeunes est incontestable. Dans une société en pleine mutation comme nous la connaissons, elle est même indispensable dès lors qu'elle contribue tant à l'évolution des pratiques professionnelles qu'à l'élaboration de réponses créatives et innovantes aux besoins des jeunes. Néanmoins, la reconnaissance de ces réponses créatives et innovantes par les pouvoirs publics n'est ni naturelle ni évidente. En effet, celles-ci se heurtent la plupart du temps aux impératifs de contrôle de pratiques prédéfinies et aux limites de champs d'action que les besoins des publics impliquent inévitablement d'aborder avec souplesse et perméabilité.

Il est donc essentiel de garder, en arrière-fond des décisions qui peuvent être prises à propos des politiques de jeunesse, un idéal d'équilibre entre les ambitions politiques pour la jeunesse, qui doivent être définies au niveau institutionnel et global, et la liberté et l'accompagnement méthodologique des travailleurs de terrain qui mettent ces ambitions en œuvre. Offrir un cadre dans lequel des acteurs peuvent, en toute complémentarité, penser les besoins de leurs publics en dehors de cadres conceptuels rigides et exclusifs apparaît même comme une nécessité.

**PRENDRE EN CONSIDÉRATION  
LES SPÉCIFICITÉS DU MILIEU DE VIE DES  
JEUNES ET MOBILISER LES ACTEURS AU  
NIVEAU TERRITORIAL LE PLUS ADÉQUAT**

**OBJECTIFS STRATÉGIQUES  
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

Prendre appui sur des politiques de jeunesse renforcées et réduire les inégalités territoriales

Identifier les territoires où l'insuffisance d'acteurs « jeunesse » rendrait la concertation et la coordination difficile

Articuler une politique verticale (décret cadre) avec une politique horizontale (soutenir les acteurs locaux)

Faciliter l'émergence, sur base volontaire, d'alliances éducatives et de projets intersectoriels qui répondent aux besoins et projets des jeunes en levant les obstacles à leur mise en œuvre

Activer les dispositifs et programmes de concertation et de coordination territoriaux intersectoriels existants, au besoin en créer, pour favoriser la mise en œuvre de la dynamique et des objectifs du Plan Jeunesse

Soutenir la formulation de diagnostics partagés sur les besoins des jeunes à l'échelle du territoire de référence

Instaurer un pilotage (impulsion, mise en œuvre, évaluation) des dynamiques d'alliances éducatives liées au Plan Jeunesse

Sur base de ces constats, il apparaît essentiel, préalablement à toute initiative de soutien à l'articulation intersectorielle des travailleurs de jeunesse, d'adopter une posture d'appui sur des politiques de jeunesse suffisamment fortes et disposant d'un rayonnement suffisant sur le territoire. **L'égalité d'accès aux offres de services et aux espaces d'émancipation citoyenne des jeunes est à renforcer.** Il convient, pour ce faire, d'identifier les territoires où l'insuffisance d'acteurs « jeunesse » rend la concertation et la coordination difficiles. Et il appartient ensuite aux départements concernés d'élaborer des **critères de priorité** portant sur le développement de l'offre dont ils ont la charge de manière à assurer une meilleure couverture territoriale des services et espaces auxquels les jeunes doivent avoir accès.

Considérant néanmoins l'intérêt de disposer, dès à présent, d'un cadre d'articulation des politiques qui concernent les jeunes, il est envisagé d'élaborer des modalités opérationnelles **visant l'articulation d'une politique verticale de la jeunesse, qui répond à l'impératif de doter les acteurs de balises et d'un cap significatif commun, et d'une politique horizontale de la jeunesse, qui vise le soutien des acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions concertées et de partenariat pour les jeunes.** A cet égard, il est essentiel d'agir au niveau global, au niveau local, et au niveau intermédiaire, en considérant que ces trois niveaux sont interdépendants. Au niveau local, il convient de développer dans chacune des politiques, au bénéfice des acteurs de terrain, des espaces d'expérimentation, en vue de **faciliter l'émergence sur base volontaire d'alliances éducatives et de projets intersectoriels qui, dans le cadre des priorités politiques définies par la CIM Jeunesse, répondent aux besoins et projets des jeunes en levant les obstacles à leur mise en œuvre.** Cet objectif renvoie aux recommandations formulées dans le cadre de la recherche de l'OEJAJ portant sur les projets innovants (voir note n°3 en bas de la p.6).

Au niveau intermédiaire, les objectifs d'un Plan jeunesse qui détermineraient le cap interministériel des politiques qui concernent les jeunes, doivent pouvoir être mis en perspective d'une représentation collective du travail de jeunesse qui prévaut dans chaque communauté territoriale. Pour ce faire, il s'agit d'**activer les dispositifs et programmes de concertation et de coordination territoriaux intersectoriels existants,** de les investir en tenant compte des réalités des jeunes et des priorités politiques définies par la CIM Jeunesse, et, seulement au besoin, là où aucune concertation n'existe, en créer. L'objet de cette concertation est, de manière privilégiée, centré sur le travail d'analyse et de diagnostic territorial élaboré par la plupart des acteurs sectoriels. Il est donc, à cet égard, important de soutenir la formulation de diagnostics partagés sur les besoins des jeunes à l'échelle du territoire de référence. Il est proposé de faciliter la rencontre et la confrontation bienveillante des diagnostics établis spécifiquement dans chaque secteur, et d'envisager un « partage des diagnostics » pour aboutir à un « diagnostic partagé ».

Enfin, au niveau global, il convient d'**instaurer un pilotage des dynamiques d'alliances éducatives qui seraient liées aux ambitions interministérielles pour la Jeunesse**. Ce pilotage comprend non seulement la définition d'un cap politique auquel les acteurs qui travaillent avec les jeunes puissent se rattacher, mais également des espaces de coordination des administrations et services fonctionnels desquels relèvent respectivement les acteurs de terrain visant la mise en œuvre des objectifs transversaux pour la jeunesse. Il revient enfin aux acteurs du pilotage d'assurer une évaluation des articulations interministérielles et intersectorielles afin d'en ajuster la portée et la mise en œuvre.

## OBJECTIF 8

Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes

*« Dans un contexte où la société véhicule trop souvent une image négative des jeunes, valoriser les potentialités des jeunes et mettre publiquement en évidence leurs actions positives »  
(Accord de majorité FWB 2009-2014).*

### VALORISER L'IMAGE DES JEUNES ET LEURS ACTIONS CITOYENNES

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Proposer une image de la jeunesse plus nuancée et objectivée

Sensibiliser les acteurs professionnels des médias à l'image médiatique des jeunes en objectivant l'analyse par de l'expertise, des outils (baromètres...) et en favorisant la mise en perspective des impératifs des professionnels par la multiplication des points de vue

Encourager les médias à diffuser de l'information valorisant l'engagement citoyen des jeunes

Renforcer la capacité des jeunes à se médiatiser

Développer l'aide à la démarche médiatique pour les jeunes et renforcer les possibilités de diffusion de leurs réalisations

Développer un catalogue en ligne répertoriant les productions médiatiques réalisées par des jeunes ou groupes de jeunes, sur toutes thématiques et pour tous publics

Si, de tout temps, la jeunesse a été associée à des stéréotypes ou des représentations sociales négatives, il faut aujourd'hui prendre la mesure de l'ambivalence à laquelle la jeune génération est confrontée en termes d'image. D'une part, la jeunesse est source de tous les espoirs et de la résolution future de tous les défis. D'autre part, la jeunesse continue d'être perçue comme dérangeante ou en manque des attributs (compétences, discipline, expérience, sagesse, etc.) qui témoigneraient du statut d'adulte dans la société. La réalité médiatique conforte de loin le plus souvent ce dernier pôle de l'ambivalence.

Au-delà des clichés, la CIM jeunesse préconise de **donner de la jeunesse une image plus nuancée et plus objective**. Il s'agit notamment de sensibiliser l'opinion publique, en collaboration avec les acteurs du monde des médias, à l'image médiatique de la jeunesse, en développant des outils de dialogue et espaces de concertation entre le monde des médias et celui de la jeunesse. A travers les outils de conventionnement entre le gouvernement et les médias publics, ces derniers pourraient être encouragés à consacrer davantage de temps de diffusion portant valorisation de l'engagement citoyen des jeunes.

Par ailleurs, le boom technologique de la dernière décennie a doté les jeunes générations d'outils de médiatisation intéressants et au potentiel de diffusion important. Les jeunes disposent en effet d'une capacité à se médiatiser eux-mêmes, contribuant par là à l'existence médiatique d'une autre vision de la jeunesse, « pour et par les jeunes ». La CIM jeunesse invite, en complément de l'action du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, à **renforcer la capacité des jeunes à se médiatiser eux-mêmes**, en soutenant les initiatives de développement des compétences des jeunes (et des travailleurs de jeunesse) en matière d'utilisation des outils de médiatisation et de construction d'un discours médiatique et en dotant les médias traditionnels de ressources répertoriant les productions médiatiques réalisées par les jeunes eux-mêmes.

# 4 PERENNISATION DE LA DYNAMIQUE INTERMINISTRIELLE JEUNESSE

En vue de rencontrer les perspectives décrites ci-dessus, il est envisagé d'investir durablement l'espace de coordination politique qui permet de structurer une stratégie globale sur ces enjeux : la Conférence interministérielle jeunesse.

Les travaux de la **Conférence interministérielle Jeunesse** participent, au départ de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'**une nouvelle dynamique et d'un mode de gouvernance nouveau en matière de jeunesse**. Il est essentiel que cette dynamique puisse se prolonger au cours des législatures à venir et gagner en maturité, en vue notamment de soutenir la Jeunesse dans le contexte des réformes institutionnelles et structurelles qui s'annoncent.

A cette fin, il est souhaitable que la Conférence interministérielle élabore, durant la prochaine législature, un projet de décret « Plan jeunesse » qui aura comme objectif l'instauration d'un cadre méthodologique et référentiel pour une stratégie intersectorielle durable en faveur des jeunes. Ce décret permettra d'entériner politiquement le pouvoir d'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles à se concerter avec les autres niveaux de pouvoirs francophones pour proposer, à travers un Plan jeunesse, les meilleures réponses aux enjeux prioritaires qui concernent les jeunes générations (adolescents et jeunes adultes).

Par ailleurs, considérant la nécessité de mobiliser les départements et services fonctionnels de l'ensemble des entités fédérées francophones, il est envisagé que la CIM

Jeunesse soumette également aux parlements concernés un projet d'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Commission communautaire française portant collaboration en matière de politique intégrée de jeunesse. Cette Conférence interministérielle gagne, par conséquent, à être instituée et investie comme organe de concertation permanent.

Pour les deux points qui précèdent, il est convenu de tirer avantage de l'expérience de travail engrangée en matière de politique de coordination des Droits de l'Enfant.

Afin de ne pas interférer avec les orientations prises par chacune des majorités gouvernementales concernées dans le cadre de leurs accords respectifs, il est entendu que cette collaboration doit être envisagée au départ des priorités politiques de chacune des entités.

Il est suggéré, dès lors, que la durée de vie des futurs plans d'action pour la jeunesse de 12 à 25 ans s'apparente à la durée d'une législature. L'adoption des propositions concertées à voir figurer dans ce Plan devrait donc intervenir 12 mois après le renouvellement de chaque législature. Dès lors qu'il s'agit d'un plan « Jeunesse », il est entendu que cette concertation doit assurer la consultation des jeunes, à tout le moins par l'intermédiaire du Conseil de la jeunesse, et selon des modalités à définir.

La Conférence interministérielle permanente jeunesse, enfin, recommande de doter le prochain « Plan jeunesse » d'une identité budgétaire propre.

Le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Ministre de la Jeunesse  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Ministre de l'Enseignement obligatoire  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles